

Caen, Grenoble, Lyon, Marseilles, Montpellier, Nice, Valenciennes, m'ont déjà informé de telles difficultés. Bien que n'ayant pas encore fait le tour du problème (il semble complexe), j'observe deux types de tracas, qui n'ont sans doute pas été atténués par une loi promulguée en août dernier.

Premier type : ceux avant le départ du pays d'origine, pour obtenir un visa : là c'est généralement l'Office des Migrations Internationales de nos Ambassades qui introduit des délais dans l'établissement des visas des futurs employés des universités françaises ("leurs travailleurs" selon la formule de l'OMI) : ce service doit dans certains cas attendre l'avis de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, elle-même saisie par l'employeur.

Mais des problèmes existent aussi dans certains Consulats pour de simples invitations scientifiques, sans que ces services n'avancent de raisons précises.

Puis il y a les tracas en France, dont le premier est l'établissement d'un véritable titre de séjour : nombreux sont les services préfectoraux qui ne délivrent que des récépissés de dépôt de dossier d'une validité de trois mois, souvent sur le point d'expirer au moment où ils sont remis aux intéressés. Mais il y a aussi des documents "erronés" tels que carte de séjour étudiant donnée à un Professeur, document qui ne donne pas droit au regroupement familial, ni, à terme, à une carte de résident.

Ces pratiques sont contraires au principe de courtoisie que nous sommes en droit d'attendre à l'égard de nos invités. Lorsqu'elles concernent des fonctionnaires recrutés dans le cadre du droit à ouvrir la fonction de Professeur ou de Maître de Conférences sans autre exclusive que la qualité et la compétence, elles constituent un obstacle à la bonne application de notre législation.

Si nos craintes sont confirmées, le Président alertera le Premier Ministre et les ministres concernés. Pour ma part, je souhaite être informé de toute attitude anormale de l'administration. Je suggère que chacun de nos collègues qui rencontre des difficultés dans les services préfectoraux soit accompagné dans ses démarches, pour l'aider à dénouer l'écheveau administratif, mais aussi pour permettre des témoignages précis dans les cas de mauvaise volonté ou négligence manifestes.

Des formulaires sont à votre disposition à la SMF, à l'IHP et à notre Maison de Luminy, ou directement auprès de moi (diener@math.unice.fr ou Laboratoire CNRS de Mathématiques, Parc Valrose 06108 Nice Cedex 2) pour vous permettre consigner vos observations.

Merci de nous aider à veiller à ce que la France reste un pays où la recherche mathématique se développe sans considération de nationalité.

PROGRAMME EUROPÉEN "F B P"

(PROBLÈME A FRONTIÈRE LIBRE)

Henri BERESTYCKI

Alain DAMLAMIAN

La première année du programme de l'European Science Foundation "Mathematical Treatment of Free Boundary Problems" vient de s'achever en fin 1993.

Il s'agit d'un programme d'une durée totale de 4 ou 5 années, portant sur les applications aussi bien que sur la théorie des problèmes à frontières libres. Les crédits importants (jusqu'à 1000 kF par an) proviennent des contributions de divers organismes

nationaux de recherche publique des pays du Conseil de l'Europe. Pour la France, le CNRS participe au financement de ce programme.

Le but de ce programme est de soutenir les activités de recherche sur les problèmes de frontières libres et d'encourager les collaborations et échanges en Europe. Les activités principales de ce programme sont :

- Aide à l'organisation de "workshops" et autres colloques scientifiques dont le sujet est en rapport direct avec les problèmes à frontières libres.
- Visites individuelles de chercheurs dans un centre de recherche d'un autre pays européen. Il s'agit de visites de courte durée (une semaine à dix jours).
- bourses de niveau post-doctoral destinées à des jeunes chercheurs pour effectuer un séjour dans un centre de recherche d'un autre pays européen. La durée de ces séjours est de 3 à 12 mois.
- Publication d'un bulletin de liaison : "FPB News".

Le programme est dirigé par un comité de 10 membres sous la présidence de J.F. Rodrigues (Lisbonne) qui a été l'initiateur du projet et qui publie *FPB News*. Il a été décidé qu'il y aurait une rotation annuelle du représentant français au sein de ce comité directeur. Alain Damlamian vient d'y être remplacé par Henri Berestycki pour l'année universitaire 93-94. Il sera suivi, dans l'ordre, par Michel Frémond, Michel Chipot et Alain Bossavit.

Au cours de sa première année, le programme a apporté son soutien au Congrès International de Tolède sur les problèmes à frontières libres (21-26 Juin 93), qui entre dans le cadre d'une série (tous les trois ans) de colloques sur ce thème, dont les premiers datent des années 70. Le prochain colloque de cette série est prévu pour 1996 en Pologne. Le programme a également soutenu cinq workshops spécialisés dont l'un en France (Metz 29-30 Novembre 93 : "Calcul de formes en EDP" organisé par M. Chipot).

Les workshops prévus pour le premier semestre 1994 sont les suivants :

- "Free Boundary Problems in Porous Media Flow", Delft (20-22 Janvier)
- "Energy Methods for Free Boundary Problems in Continuum Mechanics", Oviedo (21-23 Mars)
- "Phase transitions", Bonn (25-28 Mars)
- "Méthodes Numériques pour les Problèmes à Frontières Libres", session dans le cadre du Colloque de Pont-à-Mousson (13-14 Juin)
- "Motion of Surfaces by Mean Curvature", Trento 27 Juin-2 Juillet

Toute personne désirant recevoir *FPB News*, obtenir des renseignements complémentaires ou souhaitant bénéficier d'une des activités de ce programme est priée de contacter :

Henri Berestycki
 Université Pierre et Marie Curie
 Analyse Numérique,
 tour 55-65 - 5ème étage
 4 Place Jussieu
 75 252 Paris cedex 05
 e-mail beres@dmi.ens.fr

Alain Damlamian
 Ecole Polytechnique
 Centre de Mathématiques
 91128 Palaiseau Cedex
 e-mail damla@orphee.polytechnique.fr

CENTRE INTERNATIONAL DE MATHÉMATIQUES _____ *PURES ET APPLIQUÉES (CIMPA)* _____

Le CIMPA est une association à but non lucratif, créée à Nice en 1978 à l'initiative du gouvernement français et sous les auspices de l'UNESCO. Il a pour objectif d'aider les chercheurs des pays en développement en mathématiques et en informatiques.

En particulier, le CIMPA a réuni dans un livret intitulé

Bibliothèque sélective de mathématiques

une liste d'environ 350 ouvrages fondamentaux couvrant l'ensemble des mathématiques, à l'intention des mathématiciens exerçant dans les pays en développement et désirant constituer une bibliothèque minimale.

Ce livret est disponible en T_EX ou Word Macintosh par ftp "anonymous" sur la machine "math.unice.fr" (répertoire /pub/biblio-math).

Les personnes qui n'ont pas accès au réseau informatique Internet peuvent obtenir le livret en envoyant une demande à l'adresse suivante :

CIMPA, 1 avenue Edith Cavell, F-06000 Nice, France.

AIDE AUX JEUNES MATHÉMATICIENS _____ *DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT* _____

Sur la demande du secrétaire de l'Union Mathématique Internationale (UMI) et pour aider les jeunes mathématiciens de ces pays qui souhaitent participer au Congrès de Zürich, le CNFM encourage les Départements de Mathématiques et les équipes du CNRS à inviter ceux avec qui ils sont en rapport (anciens thésards, chercheurs) pour un séjour avant le Congrès, en juillet 1994. Le CNFM propose ensuite de payer le voyage à Zürich, au départ d'une ville en France. Par ailleurs, la Commission du Développement et des Echanges (CDE) de l'UMI peut attribuer des bourses de voyage à des mathématiciens de pays en voie de développement pour un séjour de recherche dans un laboratoire qui prend en charge leurs frais (candidatures à envoyer au Secrétaire-Trésorier de la CDE, Pierre BÉRARD, à l'Institut Fourier).

Pour contacter le CNFM à ce sujet veuillez vous adresser à :

Gérard Gonzalez-Sprinberg, e-mail : gonsprin@grenet.fr

Institut Fourier Université Grenoble 1 BP 74 , 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex